

Sources de données sur la migration en Afrique subsaharienne : Défis de la collecte et Mesure de la migration

Amina Vanessa NGAMTIATE

Doctorante à l'Institut de Formation et de Recherche Démographiques (IFORD)

B.P 1556 Yaoundé (Cameroun)

Résumé long

La migration est devenue l'un des thèmes majeurs dans les préoccupations des pays développés et des pays en développement ainsi que des institutions internationales. Le nombre de migrants internes ainsi que celui des migrants internationaux se sont accrus dans des proportions considérables et la plupart des Etats de par le monde, notamment ceux d'Afrique subsaharienne, tentent de développer ou d'adapter leur politique migratoire avec l'aide des institutions internationales. Toutefois, pour mettre en œuvre une politique migratoire efficace, il importe de se baser sur des informations objectives. Au nombre de ces informations, les données statistiques occupent une place primordiale car elles permettent de mettre en évidence les problèmes majeurs, leur évolution et de mesurer ex post l'efficacité des mesures prises. Or, un examen approfondi des systèmes de collecte de données sur la migration dans les différents pays d'Afrique subsaharienne met en évidence de nombreuses lacunes. Pour soutenir efficacement le développement d'une politique migratoire, les données statistiques doivent être accessibles, ce qui suppose bien entendu qu'elles existent. Mais elles doivent être également fiables et pertinentes et, de surcroît, alignées sur les standards internationaux afin de pouvoir procéder à des comparaisons valables à l'échelle internationale. En outre, l'importance de la migration se mesure à l'aide de deux concepts : les stocks et les flux. Le stock de migrants correspond au nombre total de migrants vivant dans une localité ou un pays à un moment donné. Les flux de la migration interviennent entre deux régions géographiques, la région d'origine et la région de destination. Les flux d'entrée correspondent au nombre de personnes se déplaçant dans une zone géographique donnée (ex. : pays de destination) ou pendant une période donnée (d'ordinaire 12 mois), tandis que les flux de sortie correspondent au nombre de personnes qui quittent cette même zone (ex. : pays d'origine) et pendant un délai précis. Les flux peuvent être mesurés en termes de zones géographiques internationales et internes. Ils proposent une perspective dynamique et les stocks une vue statique et ces deux approches sont complémentaires.

Une série de questions peut être utilisée pour mesurer le stock et le flux des migrants. Le pays de nationalité et/ou lieu de naissance sont utilisés pour déterminer le stock, tandis que le lieu de résidence précédent (normalement dans un intervalle précis) est utilisé pour mesurer les flux. La durée de la résidence (dans le lieu de résidence ou le pays actuel) et l'année d'entrée sont souvent demandées.

En sus de l'importance de la migration, les caractéristiques des migrants (et des non migrants), liées à la géographie et à l'emploi, revêtent un intérêt pour l'analyse. Il s'agit

notamment des caractéristiques comme l'âge, le sexe, le niveau d'instruction, la situation de famille, la fécondité, le groupe linguistique, la religion, l'ethnie, le statut d'activité, la profession, etc.

Ces données sont généralement collectées par deux types d'opération de collecte que sont les recensements généraux de population et les enquêtes nationales auprès des ménages. Mais ces opérations de collecte présentent quelques limites et le recours aux sources de données administratives pourrait apporter un éclairage nouveau à la compréhension du phénomène migratoire dans la région.

L'objectif général de cette étude est de présenter les défis de la collecte des données et la mesure de la migration en Afrique Subsaharienne. De manière spécifique, il s'agit (i) de présenter les différentes sources de données sur la migration, notamment les recensements et enquêtes ainsi que les sources administratives ; (ii) de montrer les avantages et les inconvénients de ces différentes sources (iii) de proposer une approche holistique de la collecte des données (iv) d'examiner les méthodes de mesure de la migration.

1) Différentes sources de données sur la migration en Afrique subsaharienne

On distingue trois sources principales de données sur la migration en Afrique subsaharienne. Les recensements généraux de population, les enquêtes nationales et les sources administratives. Pour ces dernières, on distingue les registres administratifs des polices des frontières, les fichiers des étrangers résidant dans chaque pays, et les fiches d'immatriculation des nationaux auprès des missions diplomatiques à l'étranger.

2) Avantages et inconvénients des sources de données sur la migration

Les recensements constituent en général une bonne source d'information sur le nombre de migrants vivant dans un pays à un moment donné (« stock » de migrants) et leur caractère exhaustif permet d'analyser la migration à un niveau géographique le plus fin. Cependant, ils offrent moins de possibilités en termes d'évaluation des flux de migrants (le nombre de personnes entrant ou sortant à un moment donné), compte tenu de leur relative rareté (environ tous les 10 à 15 ans). Trop souvent, les délais d'exploitation et surtout de publications sont très longs. Ils s'étalent souvent sur 5 ans, parfois davantage. Lorsque les résultats sont publiés, ils sont souvent totalement dépassés. Les recensements souffrent de restrictions liées au nombre de questions qu'il est possible de poser. Par ailleurs, ils sont relativement coûteux à mettre en œuvre.

Les enquêtes par sondage collectent aussi des données sur la migration. Elles sont moins coûteuses que les recensements de la population et peuvent, par conséquent, être effectuées plus régulièrement. Elles permettent une plus grande souplesse quant au nombre et au type de questions qu'il est possible de poser. Les enquêtes peuvent être transversales ou longitudinales. Les enquêtes longitudinales sont plus efficaces pour suivre les processus de la migration dans le temps, mais elles sont plus difficiles à mettre en œuvre que les enquêtes transversales. Par ailleurs, les enquêtes par sondage sont efficaces pour mesurer les caractéristiques et l'impact de la migration, mais elles le sont moins pour mesurer l'importance des stocks et, en particulier, des flux de la migration. L'actualité des données d'enquête demeure un problème en Afrique. L'Enquête Démographique et de Santé (EDS) est l'enquête nationale la plus fréquente et la plus courante dans la plupart des pays d'Afrique, mais elle est décevante en ce qu'elle collecte peu

d'informations sur la migration. L'EDS n'est réalisée que tous les cinq ans, ce qui restreint encore davantage ses capacités de mesurer la migration de manière opportune. L'enquête nationale sur les conditions de vie des ménages est également menée tous les cinq ans. Les enquêtes spécifiques sur la migration sont très rares sur le continent africain. Celles réalisées auprès des ménages sont des enquêtes à thèmes multiples dont l'objectif principal n'est pas l'étude de la migration. Les possibilités d'exploitation de ces opérations de collecte connaissent quelques limites et notamment en termes du nombre de questions posées étant donné qu'elles couvrent déjà plusieurs autres thèmes. Un autre problème est lié au fait que l'échantillon de ce type d'enquête n'est pas spécialement conçu pour retrouver les migrants, ainsi, s'il s'agit d'un événement rare, les cas couverts seront insuffisants pour une analyse efficace.

Une source de données administratives est toute source d'informations statistiques couramment mise en œuvre par une administration (publique ou privée) dans un objectif de gestion. Il existe diverses sources de données administratives dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne pouvant fournir des informations sur les flux et stocks de migrants de manière continue, mais elles donnent lieu à peu de traitement statistique. Il s'agit des registres administratifs des polices des frontières, des fichiers des étrangers résidant dans chaque pays, des registres consulaires ou les fiches d'immatriculation des nationaux auprès des missions diplomatiques à l'étranger, des registres des Agences nationales de l'Emploi, etc.

Dans la plupart des pays africains, la Direction Générale de la Police Nationale a en charge parmi ses prérogatives, la gestion des frontières nationales y compris le refoulement des personnes non admises, la délivrance des visas d'entrée sur le territoire national, la délivrance et le renouvellement des cartes d'identité et des passeports. Les données à l'entrée et à la sortie du territoire sont essentiellement collectées au niveau des aéroports, des ports maritimes, et des postes frontières terrestres à l'aide des fiches d'embarquement et de débarquement. Elles concernent l'identité de la personne (nom, prénom, date et lieu de naissance, nationalité, etc.), la date d'entrée/sortie du territoire, le pays de provenance/destination, le lieu de destination dans le pays d'accueil, la durée de séjour et le motif du voyage. Elles sont utiles pour l'analyse de la migration.

Concernant les fichiers des étrangers résidant dans chaque pays, ils sont constitués à partir des visas et titres de séjour délivrés aux étrangers installés dans chaque pays. Les données recueillies concernent l'identité de la personne, sa situation familiale, son niveau d'instruction, le type de permis de séjour et sa durée de validité, la date d'entrée sur le territoire, l'emploi occupé et la situation professionnelle. Ainsi, les bases de données sur ces visas d'entrée sur le territoire national et les permis de séjour peuvent s'avérer très utiles pour générer des statistiques caractérisant les flux de migration internationale des étrangers et le stock de population de nationalité étrangère.

Quant aux registres consulaires tenus généralement par le Ministère des Affaires Etrangères et les consulats à l'étranger pour enregistrer les citoyens résidant à l'étranger, ils recueillent des informations sur la situation démographique et professionnelle de la personne enregistrée et sa famille, son adresse dans le pays d'accueil et celle de référence dans le pays d'origine.

Par ailleurs, les Agences nationales de l'emploi disposent d'une banque de données statistiques sur tous les intervenants du marché du travail. Ces données servent à l'élaboration,

la mise en œuvre, le suivi-évaluation des politiques du marché du travail. Elles peuvent être exploitées pour produire des statistiques sur la migration.

En outre, les registres administratifs des écoles, des établissements sanitaires, de la sécurité sociale (les affiliés à des caisses de retraite, les assurés sociaux), d'entreprises, etc. constituent aussi une source complémentaire de données mais rarement exhaustive. Chacun de ces registres, géré au niveau central ou local, informatisé ou non, contient des informations (en nombre variable) sur chaque individu concerné et parfois son environnement familial pouvant servir à l'analyse de la migration.

Les perspectives d'analyse offertes par ces différentes sources de données sont très intéressantes. Ces données peuvent servir à élaborer des séries chronologiques permettant de dégager le profil temporel des flux migratoires, et d'apprécier temporellement le solde migratoire international de chaque pays. Par ailleurs, elles permettent de calculer l'effectif de la population étrangère résidente, le nombre de travailleurs migrants établis dans chaque pays, et d'estimer le nombre de ressortissants résidant de manière légale à l'étranger.

Ces bases de données comprennent essentiellement des données individuelles qui peuvent être sensibles et doivent, par conséquent, être protégées selon les règles en usage pour assurer le respect de la vie privée. Aussi des règles strictes quant aux possibilités de transfert de ces données individuelles doivent être prises en compte. Par ailleurs, hormis les problèmes liés au respect de la vie privée, on constate souvent que le transfert des données individuelles entre institutions différentes est malaisé, soit par suite de raisons techniques et informatiques, soit parce que ces institutions sont peu disposées à communiquer de telles données.

3) Approche holistique de la collecte des données sur la migration

La mobilisation à la fois des données des recensements et enquêtes ainsi que celles issues de sources administratives permet une meilleure compréhension de la migration en Afrique subsaharienne. Cependant, elle se heurte aux difficultés liées au partage des données entre les institutions productrices des pays. Par ailleurs, de nombreux pays disposent de faibles capacités techniques pour pouvoir exploiter ou traiter les données de sources administratives dans le but de mesurer avec précision la migration. L'Institut National de la Statistique (INS) où se trouvent les compétences en matière de traitement statistique des données peut proposer aux institutions productrices de données un protocole de partage des données pour faciliter le transfert, le traitement, l'analyse et la diffusion des données.

4) Méthodes de mesure de la migration

On distingue deux types de méthodes de migration : les méthodes directes et les méthodes indirectes. Les méthodes directes consistent à rapprocher les lieux de résidence des migrants à leur lieu de naissance ou à leur lieu de résidence antérieure. Les personnes pour lesquelles ces deux lieux diffèrent sont identifiées comme des immigrants tandis que celles pour lesquelles ils sont identiques sont classées comme des non-migrants. Ces méthodes ont l'avantage d'être peu exigeante car elles comparent deux situations à un moment donné. Mais elles ont l'inconvénient de ne pas saisir les situations intermédiaires. Quant aux méthodes indirectes, elles sont basées sur le calcul des indices et des probabilités de migrer.